

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

**Présents :** Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Patrick BONNÉRY, Francette CROS, Georges CLAYRAC, Christine DAYER, Jean-Luc RAMONE, Pascal CROUSILLAC, Pierre LABADIE, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Joël POUS, Mathilde VIDAL,

**Empêchés :** Christian BENSEN, Christiane CHORTO, Fabien CASSIGNAC,

**Procurations :** Christiane CHORTO à Christine DAYER

**Secrétaire :** Francette CROS

**OBJET**

**OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT M57**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 011-211103510-20241211-D2024\_12\_11\_06-DE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette).

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2025, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2025 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Considérant** le vote du budget primitif 2025 au premier trimestre 2025 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services ;

**OUÏ** l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

**AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitres comptables	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2024	Ouverture anticipée des crédits d'investissement ouverts en 2025
20	3 004.00	751.00
21	131 448.09	32 862.02
23	385 815.48	96 453.87
<b>TOTAL</b>	<b>520 267.57</b>	<b>130 066.89</b>

Contre : 10

Abstention : 0

Pour : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance  
Francette CROS



Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT